
Document préparatoire n° VOEU 01

Voeu du groupe des Elus Verts et Communistes, Républicains et Citoyens pour l'arrêt des activités aéroportuaires nocturnes à l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Exposé

Les habitants de notre agglomération situés dans l'axe des pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac sont soumis nuit et jour à des nuisances sonores et atmosphériques qui affectent leur santé, leur cadre de vie et leur environnement. Inquiets de l'augmentation du transport aérien, les riverains rappellent que la santé de la population doit primer sur les intérêts financiers et les enjeux économiques.

Situé à 7 kilomètres du centre de la ville de Toulouse, cet aéroport est le plus urbain de France.

100 000 habitants subissent ainsi des nuisances majeures, auxquels s'ajoutent les milliers de personnes fréquentant les pôles santé, scolaires et universitaires survolés à basse altitude. La situation s'aggrave avec la construction du pôle santé de Toulouse dans la zone de bruit autour du Cancéropôle.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), relayée par le ministère de la Santé, a fixé des seuils de bruit au delà desquels la santé humaine est durablement affectée. Dans notre agglomération, ces seuils sont tous dépassés ; tout doit donc être mis en œuvre pour combattre les effets des nuisances aériennes sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le Président du Grand Toulouse et les maires des communes qui composent notre communauté urbaine connaissent bien ces nuisances, car de nombreux quartiers dont ils ont la charge en souffrent. Par ailleurs, si le trafic diurne s'est stabilisé ces dernières années, le trafic nocturne n'a quant à lui cessé d'augmenter pour atteindre plus de 21 vols par nuit. C'est la raison pour laquelle, en 2007, la commission d'enquête chargée de donner son avis sur le Plan d'exposition au bruit a exigé une étude sur la possibilité de réduire les vols de nuit entre 22 heures et minuit et de les supprimer entre minuit et 6 heures. Pourtant, depuis des années, le gestionnaire ne cesse d'augmenter les vols entre 22 h et minuit, à un moment – celui de l'endormissement - où ils sont particulièrement nuisibles.

Nous rappelons que les aéroports d'Orly, de Beauvais, de Strasbourg bénéficient d'un couvre-feu total, et que de nombreux aéroports européens sont fermés la nuit, tels que ceux de Genève et de Zurich, sans que leur économie n'en pâtisse. La suppression des vols de nuit est ainsi une mesure réaliste tout autant que souhaitable. Le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération du Sicoval en formulent d'ailleurs le vœu de façon récurrente...

Le Conseil communautaire du Grand Toulouse, réuni ce vendredi 19 novembre 2010, demande à Monsieur le Président d'engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir la suppression des vols de nuit, de 0 heure à 6 heures du matin.